



*Lettre de la CGT-UPEC  
Numéro 1  
Juin 2012*

### **Entretien avec la Présidence de l'Université**

**La CGT-UPEC existe officiellement depuis deux mois. Nous avons demandé à être reçus par la présidence de l'université afin de demander principalement une hausse de 50 euros de la PPRS<sup>1</sup>. La question de l'évaluation hiérarchique quadriennale des enseignants-chercheurs n'était pas à l'ordre du jour, mais risque d'arriver rapidement dans les débats. Il en est de même pour la question de la régionalisation des universités annoncée récemment par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Geneviève Fioraso. Il faudra s'attendre à des réformes d'ampleur dans la même veine que la loi LRU. Nous resterons donc vigilants dans les mois à venir. Nous avons et aurons besoin de vous pour empêcher une dégradation de l'université et de nos conditions de travail.**

Compte-rendu de la réunion du 6 juin 2012, 8 heures, cabinet de la présidence

L'ordre du jour était le suivant :

- Prime PPRS
- Journée de carence
- Evaluation des ITARF<sup>2</sup>
- Obtention de locaux pour la CGT, d'une case courrier, d'un compte photocopie...
- Formation continue pour les enseignants
- Harmonisation du paiement des heures complémentaires
- Problèmes de travaux réalisés sur l'IUT (département TC)
- Questions diverses (notamment la question de la badgeuse)

La délégation CGT était constituée de : Laurent Alibert (BIATSS), Nicolas Dujardin (MCF), Serge Eloi (MCF), Michel Laurent (BIATSS), Jean-Pierre Monchau (PRCE).

Nous avons été reçus par : M. Hittinger, M. Cuesta, M. Tavernier, M. Violet, M. Nicolle, Mme Vermeulle.

#### **1) Prime PPRS**

Nous avons demandé l'augmentation de 50 euros de la PPRS pour tous les agents BIATSS et que cette mesure trouve son équivalent pour les contractuels. La somme de 50 euros doit être considérée comme un début et un minimum pour rattraper l'écart avec les autres universités. La réponse de la présidence, qui dit nous avoir entendus, devrait être connue d'ici quelques mois. En attendant, la CGT lance une pétition afin de soutenir cette proposition en

---

<sup>1</sup> Prime de Participation à la Recherche Scientifique

<sup>2</sup> Ingénieurs, techniciens, administratifs de recherche et de formation

faveur des personnels. Nous avons également rappelé que, contrairement à la PIE<sup>3</sup>, la PPRS est plus saine dans la mesure où elle n'instaure pas une sorte de clientélisme.

## **2) Journée de carence**

Dans la mesure où le gouvernement de J-M Ayrault souhaite prochainement supprimer le jour de carence dans la fonction publique instauré par le précédent gouvernement, nous avons demandé la suspension de l'application de cette journée de carence en cas de congé maladie. Le président ne le souhaite pas et entend appliquer cette mesure avec la plus grande rigueur, en arguant d'une part, que l'université ne peut se substituer à la loi et, d'autre part, que les absences répétées à l'hôpital des personnels soignants mettaient en danger de mort les patients. Ce que nous avons réfuté en rappelant que c'est le manque chronique de personnels qui est la cause majeure des dysfonctionnements de l'hôpital.

## **3) Formation continue pour les enseignants**

Lorsqu'un enseignant suit une formation, il le fait actuellement sur son temps de loisir. Ceci n'est pas reconnu comme du temps de service. Nous demandons que la participation à des formations soit prise en compte dans le temps de service. Il nous a été répondu que le temps de loisir était une notion délicate à définir dans la mesure où la formation suivie est souvent dispensée en semaine.

## **4) Harmonisation du paiement des heures complémentaires**

Les heures complémentaires des enseignants sont généralement payées à la fin de l'année universitaire avec un retard variable d'une composante à l'autre. Si certaines arrivent à verser ces heures sur la paie de juillet ou août, il arrive que ces heures soient payées avec plus de neuf mois de retard. Nous demandons à la DRH<sup>4</sup> de faire en sorte qu'une harmonisation permette que tous soient payés dans un délai raisonnable. Cette question est à l'étude.

## **5) Problèmes de travaux réalisés sur l'IUT**

Le bâtiment L4 (département TC) n'est pas conforme à la réglementation acoustique. La présidence en a été informée. A la demande de certains collègues, nous avons demandé pourquoi l'université n'avait pas exigé de l'entreprise la remise en conformité du bâtiment. Nous attendons une réponse écrite sur le sujet.

## **6) A propos de la badgeuse**

Nous avons demandé si la badgeuse (pointeuse horaire) était toujours d'actualité. La réponse de la présidence est claire : OUI. Nous avons demandé si les heures supplémentaires seraient dans ce cas payées ou récupérées. La réponse a été toute aussi claire : la badgeuse permettra d'accroître la flexibilité. Nous devons rester particulièrement vigilants à ce sujet.

Pour recevoir régulièrement la lettre de la CGT-UPEC en version électronique ou papier, veuillez nous contacter :

**Contacts : 06-29-82-44-34 ou 06-09-08-49-77**

**Email : [cgt-upec@hotmail.fr](mailto:cgt-upec@hotmail.fr)**

**BLOG :**

**<http://cgtupec.canalblog.com>**

**SITE OFFICIEL :**

**<http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/spip.php?rubrique2196>**

<sup>3</sup> Politique Indemnitaires de l'Établissement

<sup>4</sup> Direction des Ressources Humaines